

Ville de Lourdes

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE VILLE DE
LOURDES ET SOCIÉTÉ SPARKLIGHT**

Lourdes, le 24 juillet 2023

Lourdes (65)

Un incident technique et des conditions météorologiques imprévues perturbent le spectacle de drones du 14 juillet 2023 à Lourdes

La société Sparklight et la Ville de Lourdes se sont rencontrées la semaine dernière afin d'échanger sur les raisons des dysfonctionnements constatés lors du spectacle du 14 juillet au Lac de Lourdes. Une contrepartie a également été actée.

L'événement innovant mettant en scène une flotte de drones le 14 juillet 2023 au Lac de Lourdes a connu des difficultés techniques dues à des conditions météorologiques défavorables, entraînant des retards et des performances altérées.

Malgré ces obstacles, la société Sparklight, prestataire du spectacle pour le compte de la Ville de Lourdes, a décidé de maintenir l'évènement, garantissant la sécurité des participants et du public.

Un problème technique a tout d'abord empêché le chargement du plan de vol dans l'un des drones, rendant impossible le décollage de la flotte complète.

Afin de résoudre cet incident, une brève attente de 15 minutes a été nécessaire pour trouver une solution appropriée.

Une fois les drones en l'air, il est rapidement apparu que des conditions météorologiques imprévisibles, notamment des rafales de vent atteignant une vitesse de 55 km/h en hauteur, affectaient la stabilité des drones.

Ces mouvements erratiques ont entraîné de nombreux atterrissages prématurés de certains drones, dégradant la chorégraphie du spectacle.

Malgré ces défis, l'équipe organisatrice a décidé de maintenir le spectacle en cours afin de contenter au mieux le public présent.

La Ville de Lourdes rappelle qu'en 2022, alors que les incendies se répandaient sur l'ensemble du territoire français, Lourdes avait fait partie des communes qui avaient fait le choix d'obéir au principe de précaution et de ne pas faire courir de risque à quiconque (riverains, public, sapeurs-pompiers, patrimoine végétal et bâti...), en préférant renoncer au feu d'artifice traditionnellement lié à la célébration de la Fête nationale. Cette décision avait fait suite au rapport du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) diligenté sur les lieux pour émettre les recommandations de circonstance.

Depuis, compte tenu de la forte végétalisation de la paroi du château et des travaux de restauration en cours sur sa toiture, de la proximité immédiate des lieux de résidences de nombreux Lourdais, il est apparu essentiel de revoir le modèle pour cette année 2023 afin de proposer un nouveau spectacle.

C'est dans ce contexte que le site du Lac a été choisi par la collectivité. Afin de prendre en compte la spécificité du Lac, classé Natura 2000, la Ville a décidé de faire appel à une technologie non polluante. Le choix du spectacle de drones s'est avéré être le plus adapté pour ce site, sachant que la réglementation impose aux drones une distance maximale de vol de 200 m à l'horizontale. Ce type de spectacle ne pouvait donc se tenir en ville.

La société Sparklight et la Ville de Lourdes tiennent à exprimer leurs excuses pour les désagréments causés par ces problèmes techniques et les conditions météorologiques défavorables.

La société Sparklight et la Ville de Lourdes se sont concertées afin d'envisager une nouvelle proposition de spectacle.

Des mesures sont déjà prises par la société Sparklight pour éviter de tels incidents à l'avenir, en renforçant les procédures de préparation des drones et en améliorant la surveillance des conditions météorologiques.

La société Sparklight a ainsi proposé à la Ville de Lourdes de reprogrammer gratuitement un spectacle de drones dans les prochaines semaines dans un lieu plus adéquat.

La Ville de Lourdes tient à exprimer sa reconnaissance à la société Sparklight pour son professionnalisme sans faille et son honnêteté scrupuleuse.

La date et le lieu de cette nouvelle programmation du spectacle de drones vous seront communiqués dans les prochains jours.